

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2025-71**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise TRANSDEV concernant le déplacement provisoire d'un arrêt de bus en raison des travaux de réseaux électriques au niveau du poste électrique situé derrière leur arrêt de bus Cousin des lignes 8 et 13 situé entre les numéros 41 et 43 de l'avenue Bonaparte à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux de déplacement de l'arrêt de bus, de réglementer temporairement le stationnement et la circulation dans ce secteur,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 7 avril 2025 et jusqu'au 18 avril 2025, l'entreprise TRANSDEV réalisera le déplacement provisoire de leur arrêt de bus Cousin des lignes 8 et 13 20 mètres en amont sur les 4 places de stationnements situées devant le numéro 43 de l'avenue Bonaparte à Tinquieux en raison des travaux de réseaux électriques au niveau du poste électrique situé derrière leur arrêt de bus Cousin des lignes 8 et 13 situé entre les numéros 41 et 43 de l'avenue Bonaparte à Tinquieux. Le stationnement sera donc interdit à hauteur du n°43 de l'avenue Bonaparte afin de créer un arrêt de bus provisoire.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : L'entreprise TRANSDEV sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise TRANSDEV.

Fait à Tinquieux le 4 mars 2025

Le Maire,

